



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**AVENANT À LA CONCESSION DE FOURNITURE ET D’ENTRETIEN DES ABRIBUS
AVEC CADRES BLANCS**DELIBERATION N° **DELIB-2024-066**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE

Par délibération du 24 novembre 2021, la Ville de Mondeville a attribué à la société Cadres Blancs Afficheurs le contrat de concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale des abris voyageurs implantés sur la commune. Ce contrat a une durée de 9 ans à compter de la date de notification, soit le 31 décembre 2021.

Le contrat initial comprend une liste d'abris publicitaires et non publicitaires mentionnés dans ledit contrat.

La Ville souhaite ajouter à ce contrat la fourniture et l'installation de 2 abris voyageurs non publicitaires, avec toits végétalisés, en remplacement d'anciens abribus non publicitaires. Ces abris n'étaient pas prévus dans le cahier des charges initial. Les emplacements concernés sont les suivants :

- 1 abri rue Emile Zola, arrêt « Charmettes » dans le sens Mondeville-Caen ;
- 1 abri avenue Nicolas Copernic, arrêt « Copernic » dans le sens Mondeville-Caen.

De plus, l'aménagement du carrefour « Grands Bureaux » conduit au déplacement de l'abri publicitaire "Grands bureaux" depuis la commune de Colombelles vers la commune de Mondeville.

Par ailleurs, la Ville prévoit l'implantation d'un abri publicitaire sur la route de Paris, arrêt « Maurice Fouques » en remplacement d'un poteau d'arrêt existant, et le renouvellement de l'abri publicitaire situé rue Emile Zola, arrêt Charmettes dans le sens Caen-Mondeville.

Afin d'équilibrer les contreparties entre l'investissement des abris non publicitaires demandés par la Ville et l'implantation des deux nouveaux abris publicitaires, il est convenu que la redevance initiale de 600 euros HT par face, prévue dans le contrat initial, ne sera pas appliquée pour les deux nouveaux emplacements, c'est-à-dire pour le montage rue Calmette, au niveau "grands bureaux", et sur la route de Paris arrêt « Maurice Fouques ». Cette exonération de redevance sera en vigueur jusqu'à la fin du contrat initial en 2030. Le montant initialement prévu pour les autres emplacements demeure inchangé.

Toutes les autres dispositions du contrat de concession de service initial demeurent inchangées et continuent de s'appliquer. Cet avenant entre en vigueur à compter de sa signature.

Par conséquent,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment les articles R. 3135-1 et suivants,

Vu la concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale des abris voyageurs de la ville de Mondeville du 31 décembre 2021,

Vu le projet d'avenant n°1 à cette concession, joint à la présente délibération,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition Ecologique du 4 juin 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale des abris voyageurs de la ville de Mondeville, joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	Sylvain GIRO-DON	0

Envoyé en préfecture le 30/06/2024

Reçu en préfecture le 30/06/2024

Publié le

ID : 014-211404371-20240619-DELIB_2024_066-AR



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT